



## Réponses aux questions des représentants de proximité TNE CFTC août 2024

Question 1 : Véhicule mission Professionnelle

Quand un salarié loue une voiture pour un déplacement professionnel, l'agence de location lui demande de rendre le véhicule avec le même niveau de carburant. Désormais, il est parfois demandé au salarié de faire le plein d'Adblue si le voyant correspondant s'allume. Est-ce légal, puisqu'il n'est pas demandé au salarié de refaire le niveau du liquide lave glace par exemple ? Est ce pris en charge par la Macif ?

**Réponse : Il s'agit d'une situation individuelle. Le salarié concerné est invité à se rapprocher de l'agence et d'IMA, notre prestataire pour la location de voiture.**

Question 2 : Service production Nemours

A l'heure où nous rédigeons cette question, le service Production de Nemours ne comprend qu'une manager d'équipe contre deux auparavant. Avez-vous pris une décision de recrutement d'un(e) manager d'équipe supplémentaire et surtout, quand allez-vous lancer l'appel d'offre ?

**Réponse: Il a déjà été répondu à la question identique de la même OS le mois dernier. Réponse : Le sujet de l'équipe managériale du SGD Production sur le site de Nemours est bien identifié par la Direction métier, qui travaille actuellement avec la Direction Ressources Humaines afin de poser les solutions, et ce dans le respect des contraintes budgétaires de l'entreprise.**

Question 3 : Gobelets distributeurs automatiques

Les machines à café des Centres de Gestion ne distribuent plus de gobelets et nous le comprenons tout à fait. Par contre, le café est toujours au même prix alors que les prestataires font une économie. Est-il possible de revoir les tarifs avec les prestataires ?

**Réponse : Le sujet n'est pas spécifique au territoire Nord Est et ne relève pas de la compétence RP. Pour rappel, les machines à café qui sont des dispositifs de confort, sont mises en place par des prestataires et la MACIF n'intervient pas sur les tarifs.**

Question 4 : Espace personnalisé Macif

Les salariés crc et pap sont souvent mis en difficulté par des sociétaires qui leur demandent une aide pour se connecter à leur espace personnalisé. Ces contacts sociétaires n'ont aucune valeur ajoutée. La Direction peut-elle prévoir une cellule dédiée afin d'apporter une assistance à nos sociétaires et soulager les conseillers et téléconseillers ?

**Réponse : le sujet n'est pas spécifique au territoire Nord est et ne relève pas de la compétence RP.**

**La MACIF travaille à l'amélioration continue des interfaces digitales (*applications / sites internet*) auprès de ses sociétaires.**

**Et comme toute interface celles-ci disposent, pour rappel, d'aides en ligne à la connexion (*avec des process notamment en cas de login ou mots de passe oubliés etc...*).**

**Il n'est néanmoins pas possible techniquement d'interdire à un sociétaire de contacter son agence ou un CRC pour ces motifs. Dans ce cas de figure, néanmoins, le contact est l'occasion d'identifier les besoins client, de mettre à jour des données, de procéder à des rebonds commerciaux.**

Question 5 : Visite médicale

Des salariés en CRC ont passé leur visite médicale et n'ont pas eu de test auditif sous prétexte que ce métier ne le nécessite pas . Pouvez-vous nous préciser si cette règle est juste ? Si l'audition d'un salarié baisse naturellement, n'est il pas important pour l'employeur de savoir si l'activité du salarié est toujours compatible ?

**Réponse : le sujet n'est pas spécifique au territoire nord Est. Le contenu de la visite médicale relève de la compétence de la médecine du travail et non de la MACIF. Cependant, des actions de prévention audition en partenariat avec la MPPM sont organisées dans plusieurs CRC.**

Question 6 : Décompte enfant malade

La Direction peut elle nous indiquer si un salarié étant présent le matin et devant s'absenter l'après midi uniquement pour cause d'enfant malade, se voit comptabiliser 1 journée complète ou ½ journée d'absence d'enfant malade ?

**Réponse : Le fractionnement en demi-journée dépend du temps de présence au poste de travail**

Question 7 : Reporting agences

Les salariés des agences s'interrogent sur la nécessité de reporting au fil de la journée de leur production, en effet, ils rendent compte une fois par jour sur un fichier excel et par demi-journée à l'oral. Ne sommes-nous pas dans un excès de reporting qui nuit considérablement au moral des collaborateurs ? Les salariés comprennent le besoin de rendre compte mais trop c'est trop ! trop de reporting tue le reporting !

**Réponse : Il est renvoyé aux nombreuses réponses déjà apportées sur le sujet. Le reporting fait partie intégrante des missions de la fonction du conseiller: il consiste à retracer son activité sur une journée ou sur une période donnée.**

**Pour rappel, l'organisation et l'animation des activités restent du ressort de la ligne managériale dans le respect des engagements de service. S'ils doivent être utilisés de façon raisonnable, les reportings font partie de l'animation managériale au jour le jour.**

**Une charte vient d'être partagée avec la ligne managériale qui cadre le bon fonctionnement de ces pratiques.**

**Consolider les informations au fil de l'eau permet éventuellement d'éviter un travail plus conséquent de reporting en fin de journée.**